

la loi de 1966 sur l'assistance publique. Je dirai qu'il est conforme non seulement à cette loi, mais aussi à la philosophie et à l'idéologie du ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro).

Nous défrayons 50 p. 100 du coût de toutes ces mesures sociales. Il s'agit, comme on le sait, d'une des recommandations que nous avons faites lors de l'élaboration de cette loi. La Commission Boucher a également fait la même recommandation en 1963. Nous croyons qu'il s'agit là d'une mesure fort progressive qu'ont déjà adoptée, comme l'a dit l'honorable député, certaines provinces, et nous invitons toutes les autres à emboîter le pas.

[Traduction]

LES PARCS NATIONAUX—BONNE-BAIE (T.-N.)—
LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je prie le ministre de m'excuser de l'avoir fait revenir si tard à la Chambre car je sais à quel point il est occupé.

Depuis quatre ou cinq ans le gouvernement fédéral, de concert avec la province de Terre-Neuve, a dépensé des milliers de dollars à la recherche d'un programme visant à donner plus d'essor à l'économie de cette province. Nous constatons maintenant que nous ne sommes pas plus avancés parce que le programme que la province a présenté au gouvernement fédéral a été jugé totalement insuffisant. Après des années de recherche et d'étude et un gaspillage de sommes considérables, faute de planification nous voilà revenus à notre point de départ. C'est vrai surtout de la côte ouest de Terre-Neuve où, même s'il s'y trouve un potentiel à développer sans égal ailleurs au Canada, ni l'un ni l'autre des deux niveaux du gouvernement n'a réussi à voir clair tant l'abondance est considérable.

Cela m'amène à mon grief, la question du parc de Bonne-Baie dans l'ouest de Terre-Neuve. Depuis mon arrivée ici l'an dernier, j'ai fait tout mon possible pour convaincre le gouvernement des effets avantageux qu'aurait la création d'un parc national sur l'économie de cette région. Permettez-moi de signaler quelques-uns des avantages manifestes qu'il y aurait à créer un parc national dans la région de Bonne-Baie; je suis convaincu que le ministre les connaît bien. La région de Bonne-Baie est dotée de peut-être les plus beaux paysages au Canada. Elle pourrait devenir le Banff de l'Est. On y trouve des caribous de Terre-Neuve, des lièvres de l'Arctique et une espèce très rare de martre de Terre-Neuve, qu'on ne trouve dans aucun autre parc national, du moins pas en Améri-

[M. Gendron.]

que du Nord. En outre des grèves surélevées et des terrasses marines offrent une des différences géographiques les plus intéressantes de toute la province.

Bonne-Baie se trouve à l'extrémité de la région où habite la moitié de la population de l'Amérique du Nord. Nos ressources, nos richesses sont l'air pur, l'eau, les arbres et le paysage. Les gens prévoyants de l'Amérique du Nord ont compris qu'il s'agissait là d'un endroit idéal pour un parc national. La Commission royale d'enquête sur la situation et les perspectives économiques de Terre-Neuve a estimé qu'il y avait, en dehors de la province, un marché de 62 millions de personnes à la recherche d'occasions de tourisme et de loisirs que l'on trouve sans difficulté à Terre-Neuve, et cela chaque année dans un rayon de 1,200 milles de Port-Aux-Basques.

De nouvelles statistiques montrent que tout visiteur qui entre dans un parc national y dépense entre \$25 et \$45. Il ne faut ni être trop optimiste ni particulièrement intelligent pour se rendre compte que si nous attirions, ne fût-ce que 2 p. 100 de ces touristes en puissance, cela voudrait dire 25 millions de dollars assurés par an à l'économie de la côte Ouest de la seule île de Terre-Neuve. La création d'un parc national à Bonne-Baie serait idéale pour lancer un programme d'expansion à Terre-Neuve. Les programmes secondaires qui viendraient s'ajouter à un plan de ce genre en récompenseraient l'investisseur à 100 p. 100. Il ne faut pas être grand clerc pour voir que la création d'un parc national aurait pour effet de susciter un centre touristique en dehors de la région immédiate et nécessiterait la création d'hôtels de tourisme, de motels, de stations-service, de magasins de cadeaux, de restaurants ainsi que de terrains de golf, un centre de yachting et de magasins de sport. Cela permettrait d'employer les centaines de citoyens de la région qui aujourd'hui ne se trouvent aucun emploi.

En outre, la Commission royale d'enquête affirme que le parc projeté dans l'ouest de Terre-Neuve devrait être aménagé sans tarder et elle en fait la recommandation. Mais pour une raison quelconque, des esprits supérieurs ont empêché tout progrès en prétextant artificieusement que l'implantation d'une mine de silice serait plus avantageuse que le parc pour l'économie de la région. Toutefois, la politique gouvernementale sur l'établissement des parcs nationaux indique nettement que les activités essentielles qui sont préjudiciables aux valeurs historiques naturelles et qui ne devraient pas—j'insiste là-dessus—être permises dans un parc national sont (1) l'extraction minière ou l'exploitation des ressources de la terre ou des eaux dans le principal